



Placement de trésorerie d'entreprise: enfin des solutions

Fiche pratique publié le 21/07/2017, vu 1312 fois, Auteur : [Isabelle Gauthier BG2C finances](#)

0,70%. C'est le rendement du compte à terme que vous a proposé votre banquier pour rémunérer la trésorerie de votre entreprise, en faisant de son mieux. Quand la grande distribution n'a plus de solutions, frapper à d'autres portes peut s'avérer utile, voire salubre.

Depuis quelques années, l'environnement financier s'est profondément modifié. Sous la pression de la Banque Centrale Européenne, il est devenu plus intéressant d'être emprunteur qu'épargnant.

Pris dans son quotidien, le chef d'entreprise passe peu de temps à la gestion de cet actif.

Faut-il pour autant laisser sa banque décider à sa place?

Les enjeux de la question :

- Les frais bancaires et financiers (frais de tenue de compte, commissions de mouvements, etc) sont largement supérieurs aux intérêts rapportés par les placements de trésorerie (dépôts à terme, comptes à terme, Sicav de trésorerie, etc)
- Trésorerie de long terme (trésorerie structurelle) et fonds de court terme sont placés sur les mêmes supports peu rémunérateurs, alors qu'ils nécessiteraient un traitement distinct.

La trésorerie est un actif de l'entreprise, et tout comme un outil productif, il est normal que cette trésorerie contribue au résultat et au développement de l'entreprise.

Comment redonner du sens et de l'utilité aux capitaux de votre entreprise ?

Il n'existe pas de solution miracle adaptée à toutes les situations et tous les besoins.

Néanmoins, à partir d'un certain seuil d'investissement (minimum de 100 000€), on peut construire aujourd'hui des solutions sur mesure avec une rémunération comprise entre 3 et 5% par an.

Ces solutions ne s'adressent bien entendu qu'à la fraction de trésorerie structurelle de l'entreprise (ou de l'association/la fondation), ce qui nécessite une analyse préalable approfondie des besoins à plus ou moins long terme de la personne morale.

Mais même si elles ne concernent qu'une fraction de la trésorerie disponible, sur d'importants volumes, le surplus de rémunération ainsi généré pourra permettre à l'entreprise, la fondation, l'association, de pourvoir à certaines dépenses sans peser sur leur budget de fonctionnement.

Primes, repas de fin d'année, embauche d'un salarié à temps partiel ou complet, financement d'un nouveau matériel, autant de postes qui pourraient être financés grâce à cette nouvelle recette. Voilà qui devrait motiver chefs d'entreprise, professions libérales ou encore Présidents

d'association à s'intéresser davantage au sujet.